



COMMENT FAVORISER L'EMPLOI SUISSE OU REGIONAL ?

Les rachats successifs de différentes entreprises jurassiennes dans les domaines de l'horlogerie, la microtechnique, le médical, ou les prestations de services, opérés ces dernières années, par des groupes multinationaux dont les sièges principaux sont hors de la Suisse, sont cependant pour la majorité d'entre-elles, synonymes de pérennité et de prospérité.

Très souvent les moyens financiers de ces groupes et holdings sont considérables et permettent de garantir de nouveaux investissements et la création d'emplois dans notre région.

La verticalisation des structures et la transversalité des services de ces regroupements d'entités engendrent des pertes de pouvoirs décisionnels et organisationnels locaux, qui souvent touchent en premier lieu, les directions générales, puis les ressources humaines et services du personnel dans un second temps (RH). Ces délocalisations de prestations (synergies des forces et compétences) peuvent parfois faire oublier ou négliger notre région et son bassin de personnel qualifié, disponible à proximité.

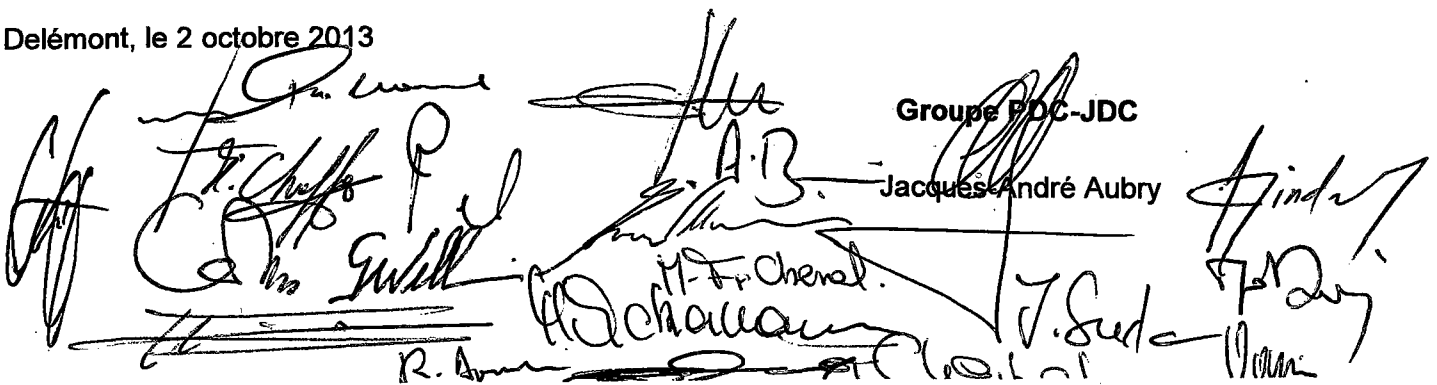
Afin de ne pas prêter ou minimiser les engagements de personnel suisse ou les bénéficiaires de permis de travail avec une autorisation de séjour sur territoire helvétique (permis c, permis b), au détriment de personnel principalement frontalier, il serait judicieux de favoriser et d'encourager les entreprises à recruter et engager les employés/ées disponibles dans notre région, voire même formés par ces mêmes entreprises (apprentis, reconversion professionnelle).

En recrutant prioritairement du personnel établi en Suisse, on permet également de renforcer le savoir-faire, les compétences, et la reconnaissance d'un soin apporté au produit (identification du personnel à un produit, une compétence, un nom, une région, etc...). Cela permettra également de réduire voire d'écartier le risque de délocalisation des sites de production sachant que le know-how est ici (ex. Swiss Made).

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Gouvernement, et le remercions d'avance de ses réponses.

- Quelles mesures ou dispositions prend le Gouvernement à l'égard de ces sociétés pour les sensibiliser à privilégier l'engagement de personnel local ?
- Combien de postes de travail effectifs comptent notre Canton, et combien de jurassiens et jurassiennes doivent actuellement se déplacer hors de nos frontières cantonales pour leur activité professionnelle ?
- Dans le Programme de développement économique, serait-il possible de prévoir la mise en place d'une charte ou d'un engagement des entreprises allant dans ce sens ?

Delémont, le 2 octobre 2013


Groupe PDC-JDC
Jacques André Aubry
M. Fr. Chenu
R. Ammann
J. Suter
Hindry
P. J. J. J.